



BOIS TRAITÉ SOUS PRESSION AU CUIVRE AZOLE DE TYPE B INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

Ce bois a été traité sous pression avec un pesticide homologué par l'EPA contenant du cuivre et des composés azolés afin de le protéger contre les attaques de termites et la pourriture. Les agents de traitement CA-B (cuivre azole de type B) pénètrent profondément dans le bois et y restent pendant une longue période. Cependant, certains d'entre eux peuvent se déplacer du bois traité vers l'eau ou le sol environnants au fil du temps. Ils peuvent également être libérés du bois pendant la construction ou s'ils entrent en contact avec la peau. Les précautions suivantes doivent être prises lors de la manipulation du bois traité et pour déterminer où utiliser ou se débarrasser du bois traité.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION ET DE MANIPULATION

Ne brûlez pas le bois traité (voir la section « Mise au rebut »). Évitez l'inhalation prolongée de sciure de bois. Lorsque vous sciez, poncez ou usinez du bois, portez un masque anti-poussière. Lorsque vous utilisez une scie électrique ou un outil pour travailler le bois, portez des lunettes de protection. Portez des gants lorsque vous travaillez avec du bois. Toutes les sciures de bois et tous les débris de construction doivent être nettoyés et jetés après la construction. Après avoir travaillé avec le bois et avant de manger, de boire, d'aller aux toilettes et de consommer du tabac, lavez-vous soigneusement les zones exposées. Lavez vos vêtements de travail séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Le bois traité ne doit pas être utilisé là où il pourrait entrer en contact direct ou indirect avec de l'eau potable, sauf dans le cas d'utilisations impliquant un contact fortuit, comme les quais et les ponts en eau douce. N'utilisez pas de bois traité si le produit de traitement risque de se retrouver au contact de nourriture, d'aliments pour animaux ou de ruches. N'utilisez pas de bois traité comme paillage ou mulch. Seul le bois traité qui est visiblement propre et exempt de résidus en surface doit être utilisé pour les terrasses, les patios et les allées. Utilisez des fixations galvanisées à chaud conformes à la norme ASTM-A153/A653, en acier inoxydable 304 ou 316, ou d'autres fixations et ferrures recommandées par le fabricant. N'utilisez pas de bois traité en contact direct avec l'aluminium. La moisissure peut se développer sur les matériaux de construction, y compris le bois traité ou non traité. Pour éliminer la moisissure d'une surface en bois traité, il suffit généralement d'utiliser de l'eau et du savon doux.

RECOMMANDATIONS POUR LA MISE AU REBUT

Les produits CA-B qui ne sont plus utilisables, tels que les chutes, les planches cassées, la sciure de bois ou les matériaux en bois traité mis hors service peuvent être éliminés dans des décharges. Le bois traité ne doit pas être brûlé dans des feux à ciel ouvert, des poêles, des cheminées ou des chaudières domestiques.